

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir davantage

Le Pacte de responsabilité et de solidarité baisse le coût du travail et réduit la fiscalité des entreprises. Avec le CICE, il doit favoriser la création de près de 500 000 emplois dans les années à venir.

Le CICE, un outil au service des entreprises pour alléger le coût du travail

L'État redonne aux entreprises, quelle que soit leur taille, les moyens de leur compétitivité à travers un crédit d'impôt. Ce « ballon d'oxygène » doit permettre aux entreprises d'embaucher, d'investir et de gagner des parts de marché.

Ce crédit d'impôt est calculé sur la masse salariale ; dès 2014, les entreprises verront concrètement le bénéfice financier du CICE.

Par cet outil, l'État redonne de la marge aux entreprises pour embaucher, investir et innover, développer l'activité en France et à l'international.

Son utilisation fera l'objet d'une évaluation transparente, dans l'entreprise et au niveau national.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet
mon-cice.gouv.fr

**Toutes les informations pratiques sur le CICE pour répondre aux interrogations
les plus fréquentes et les plus concrètes des chefs d'entreprise.**

Qu'est-ce que le CICE ?

Le CICE est un crédit d'impôt qui permet de réaliser une économie substantielle pour les entreprises qui emploient des salariés. Son montant est déterminé en fonction de la masse salariale pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

Qui a droit au CICE ?

Les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, quels que soient leur forme ou leur secteur d'activité.

Comment calculer le CICE ?

Les rémunérations prises en compte sont celles qui servent au calcul des cotisations patronales de sécurité sociale.

Le montant du CICE versé en 2015 équivaut à 6% des rémunérations payées en 2014.

Le CICE vient diminuer le montant de l'impôt dû au titre de l'année. Le CICE qui dépasse ce montant est reportable l'année suivante et de toute façon remboursé au bout de 3 ans.

Quelles mesures spécifiques pour les PME ?

Les PME, les jeunes entreprises innovantes peuvent demander dès 2014 le paiement de tout le montant de CICE auquel elles ont droit, même s'il dépasse le montant de leur impôt.

Qu'est-ce que le préfinancement bancaire du CICE ?

L'entreprise peut demander à sa banque un crédit de trésorerie en échange de la créance de CICE. Une fois la créance cédée, l'entreprise ne peut plus imputer sur son impôt que la partie de la créance non cédée.

Le CICE peut-il se cumuler avec d'autres aides ?

Le CICE peut se cumuler avec les exonérations de cotisations sociales, les crédits d'impôt, comme le crédit d'impôt apprentissage ou le crédit d'impôt recherche, et des dispositifs d'exonération d'impôt sur les bénéfices (jeune entreprise innovante, zone d'aide à finalité régionale, bassins d'emplois à redynamiser...).

Comment faut-il le déclarer ?

Les éléments relatifs au CICE doivent être déclarés auprès de l'administration fiscale en même temps que l'envoi des autres déclarations annuelles.